VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-047

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3eme groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné DUCHENE Alain Président de l'Association Dance and Fitness 2,

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la salle de l'étoile

A l'occasion de : 1on Gala

Du 01/03/2025 18h au 01/03/25 à Minuit

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 31/01/25

Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. DUCHENE Alain, Président de l'Association Dance and Fitness 2

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

Du 01/03/2025 - 18h00 au 01/03/2025 à minuit

A l'occasion de Gala – salle de l'Etoile

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

Fait à Châteaurenard, le 31 JAN. 2025

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Eric CHAUVET

MAIRIE de CHATEAURENARD (B-du-Rh.)

PUBLIÉ LE
05 FEV. 2025

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS